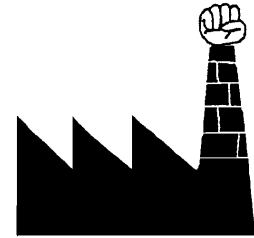


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



Lutte de classe refoulée

Les mauvais coups de l'été tombent, sans répit. La droite frappe fort, mais peut-on s'en étonner ? Dans le fond, elle ne fait que gérer au mieux et au moment qu'elle juge le plus propice, les intérêts de la classe qu'elle représente.

La gauche et l'extrême gauche gémissent : "Ce n'est pas démocratique, on nous vole notre vote !" Mais peut-on espérer, par un vote, convaincre les possédants de partager les richesses qu'ils s'accaparent ?

Si cette exigence de partage faisait, en effet, partie du message du 29 mai, ce serait s'illusionner que de croire qu'au nom de l'application vertueuse d'un principe démocratique la bourgeoisie allait l'entendre et le mettre en œuvre. Ce serait occulter l'essentiel. Et, précisément, beaucoup de ceux qui prétendent s'exprimer au nom des opprimés occultent l'essentiel. Ou, pour être plus précis, ils le refoulent pour l'oublier. La forme des non-dits, des paroles et des actes (manqués) qui s'ensuivent dépend alors de la position occupée dans les institutions et/ou sur l'échelle de la contestation. Mais presque jamais n'apparaît l'affirmation claire et nette, qu'on ne pourra pas faire l'économie d'un affrontement majeur avec la bourgeoisie, qu'il n'y a que le rapport de force alors créé qui pourrait la faire céder, que "l'autre monde" n'est possible qu'en passant d'abord par là.

Cette brusque et nécessaire montée du niveau de la lutte de classe ne figure évidemment pas au programme des socialistes et assimilables (ne parlons pas des socio-libéraux !...) : tout en constatant que le 29 mai n'a pas produit d'effets positifs pour ceux d'en bas, ils proposent d'aller plus loin en restant sur le boulevard électoral, comme si l'Histoire n'enseignait pas qu'il conduit à une impasse; mais, comme ils l'ont toujours fait, ils écartent cette leçon pour laisser le champ libre à leur fascination pour le pouvoir (qui explique aussi, soit dit en passant, le contenu toujours consternant de leurs querelles et débats).



Le sous-commandant

Plus à gauche, du côté du PC et de quelques groupes d'extrême gauche, on ne propose pas fondamentalement autre chose. Mais comme on (s')avoue plus difficilement qu'on brûle d'envie de s'offrir un ou plusieurs tours sur la piste du cirque électoral - qui permet au moins d'approcher le pouvoir ou son image - et qu'on veut aussi montrer qu'on est plus "radical", on dit les choses en des termes différents. Cela donne : "Chirac démission !". A la prochaine fête de l'Huma, début septembre, la formule pourrait fuser de tous les porte-voix et haut-parleurs, reléguant de fait les luttes sur un plan secondaire.

Du côté des syndicalistes, on ne dit que peu de chose. Des journées d'action ont été organisées après le 29 mai et le seront après la rentrée, évidemment sans suite et sans perspectives, sinon celles de renforcer les appareils et leur place dans les institutions. Et dès que vous vous permettez de critiquer cette stratégie d'accompagnement des régressions on vous rétorque immédiatement : "La grève générale ne se décrète pas". On le sait. Il n'empêche que quelque chose de cette ampleur est nécessaire et qu'il faut le dire, sauf à laisser croire que "l'autre monde" est accessible par une gentille concertation ou une meilleure régulation du système dont on oublie souvent de mentionner - encore un non-dit - qu'il est *capitaliste*, probablement pour n'avoir pas à envisager une *rupture* présentée comme dangereuse par l'ordre dominant et ceux qui le soutiennent.

La novlangue du néo-libéralisme (2)

Sous la rubrique « La novlangue du néo-libéralisme », ACC se propose de passer régulièrement au filtre de la critique les mots clés de cette langue qui enseigne la soumission volontaire au monde actuel, en le faisant passer pour le meilleur des mondes ou, du moins, le seul monde possible. En espérant ainsi permettre à tous ceux qui subissent ce monde et éprouver comme une prison de se (ré)approprier un langage adéquat à leurs propres intérêts et au combat pour s'en libérer. La première édition de cette rubrique était consacrée au "marché" (ACC n°164, mai 2005). La deuxième édition, ci-dessous, est consacrée à "la propriété privée".

Propriété (privée !)

Le vaste mouvement social altermondialiste peut d'ores et déjà se targuer d'un certain nombre de victoires. Par l'ampleur et la diversité de ses mobilisations répétées au fil des ans, il est parvenu, entre autres, à tenir en échec le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) comme à imposer dans l'opinion publique européenne le débat sur l'instauration d'une taxe sur les transactions monétaires et financières internationales (taxe «Tobin»). Nous pensons cependant que, sous peine de se trouver rapidement récupérer par l'aile la plus lucide des partisans de l'ordre existant et de décevoir bon nombre de ses membres, il ne peut se contenter de défendre des projets visant seulement à (re)réglementer les échanges désormais mondialisés de marchandises et de capitaux. Car il ne suffit pas de répéter que «*le monde n'est pas une marchandise*» : il faut encore comprendre et dénoncer le régime de propriété qui, inéluctablement, tend à tout transformer en marchandises. En un mot, le combat contre le néolibéralisme doit désormais passer à la vitesse supérieure et rouvrir théoriquement et politiquement la question de la propriété privée des moyens de production.

Des confusions intéressées

Depuis le XVIII^e siècle, le droit de propriété constitue l'un des pivots de la pensée politique et juridique occidentale. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 en fait, en son article 17, «*un droit inviolable et sacré, (dont) nul ne peut être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.*» C'est là une formulation modérée (que l'on retrouve dans le droit français ultérieur), puisqu'elle pose quand même à ce droit «inviolable» des limites qui ont effectivement été imposées à certains moments de notre histoire. En revanche, à l'instar de la Constitution des Etats-Unis, d'autres constitutions ou ordres juridiques nationaux ont tendu à privilégier l'approche absolue de la propriété défendue par le libéralisme. Celle-ci postule que la propriété des biens ne doit, hormis des strictes exigences d'ordre public, connaître aucune entrave relative à l'usage (*usus*), à la mise en valeur (*fructus*) et à l'aliénation (*abusus*).

La sacralisation de la propriété individuelle, aux dépens des différentes formes de la propriété publique et de la propriété sociale¹, repose sur plusieurs confusions grossières. Quant à la nature du bien possédé, en premier lieu : on met en effet sur le même plan à la fois les biens à usage personnel, dont les individus jouissent seuls ou à titre de membre d'un groupe familial ou d'un ménage, et les moyens nécessaires à leur production (terre, immeubles, infrastructures productives, usines et magasins, etc.). A quoi s'ajoute, en second lieu, une confusion bien plus grave encore sur le rapport entre le bien possédé et son possesseur, autrement dit sur le contenu même du rapport de propriété : on met alors sur le même plan la possession individuelle d'un bien (qu'il s'agisse d'un bien de consommation ou d'un outil de travail) qui résulte, à un titre ou à un autre, du travail personnel de son propriétaire, et la possession individuelle d'un bien qui résulte, surtout lorsqu'il s'agit d'un moyen de production, de l'appropriation privative de tout ou partie d'un travail social (collectif). Au terme de cette double opération, la possession par un individu d'un logement, fruit de son labeur personnel, est assimilée à la propriété privée de moyens de production – qui peuvent être des systèmes de production ou de communication immenses – résultant de l'accumulation, des décennies durant, des fruits de la coopération de dizaines voire de centaines de milliers de travailleurs salariés. La forme capitaliste de propriété, sous laquelle se réalise la domination et l'exploitation du travail salarié, peut ainsi se donner comme la condition de la liberté personnelle, masquant ainsi son illégitimité fondamentale.

Pareilles confusions masquent mal la formidable contradiction qui gît au cœur de cette appropriation privative du travail socialisé, qui constitue l'essence de la propriété capitaliste. Contradiction que le capitalisme ne cesse de reproduire à une dimension toujours élargie. Le capital socialise le procès de travail, en organisant la coopération des travailleurs à vaste échelle, en divisant les tâches productives entre eux, en accroissant sans cesse la part de travail mort, matérialisé dans les matières et les moyens de travail, par rapport au travail vivant (la dépense immédiate de forces de travail). Si bien que toute marchandise, de la boîte de petits pois jusqu'à l'infrastructure productive la plus sophistiquée (une raffinerie pilotée par ordinateur par exemple),

est la matérialisation et la sommation d'innombrables actes productifs, répartis dans l'ensemble de l'espace mondial et du temps historique. C'est ce travail socialisé que le capital enferme pourtant dans le cadre de la propriété privée, de sorte que les résultats d'une coopération vaste et complexe sont appropriés par des individus ou des groupes limités.

Cette contradiction est à la racine des crises capitalistes. Celles-ci résultent toujours en dernière instance de ce que trop de travail (travail vivant et travail «mort», cristallisé sous forme d'équipements) a été engagé sous forme de travail privé (d'investissements d'entrepreneurs ou de groupes privés) par rapport à la somme de marchandises que la société peut absorber sous forme de moyens de production et de biens et services de consommation, dans le cadre des rapports capitalistes de propriété et de distribution. Contradiction dont résulte inmanquablement à la fois la crise de réalisation (l'impossibilité de vendre tout ce qui a été produit) et la crise de valorisation (l'impossibilité de valoriser le capital à un taux suffisant pour permettre et susciter son accumulation continue).

Les formes contemporaines de dictature de la propriété privée

L'un des buts et des résultats majeurs du processus de libéralisation, de déréglementation et de privatisation des deux dernières décennies – processus encore inachevé pour ceux qui ne lui voient pas de limites – a été d'étendre considérablement la sphère de la propriété privée. La contradiction entre la socialisation du travail et l'appropriation privative de ses fruits s'en trouve encore accrue, mais ce n'est pas là le souci du capital ou de ses défenseurs libéraux. La question de la forme de la propriété des moyens de production, de communication et d'échange est devenue une question taboue pour les dirigeants syndicaux et politiques, comme pour la majorité des intellectuels de gauche. Elle ne l'est pas pour la bourgeoisie mondiale. Pour cette dernière, la propriété a une importance stratégique dont ses différentes composantes nationales et sectorielles ne font pas mystère. Les grands groupes industriels et financiers, les médias à leur service et les institutions internationales du capitalisme, n'ont eu de cesse de lancer campagne sur campagne contre ce qui

reste de la propriété publique. Ils réclament et ils obtiennent des gouvernements le démantèlement et la privatisation de tous les secteurs, notamment dans les services, qui échappent à la valorisation directe du capital, et cela même dans les cas où la propriété publique de services publics clefs, précédemment marqués par un sous-investissement chronique, a servi pendant un demi-siècle de soutiens permanents à l'accumulation du capital. Ils se préoccupent donc vivement de l'extension du champ de la propriété privée, de même qu'ils s'intéressent aux formes qui satisfèrent le mieux les exigences du capital financier, dont des fonds de pension et de placement financier sont aujourd'hui le cœur.

Depuis dix ans, en effet, on assiste au sein de la sphère même du capital privé (et même dans des entreprises qui sont toujours restées privées), à une transformation profonde de la définition même de la propriété, des «droits» qui lui sont afférents (ceux de l'actionariat devenu tout puissant) et des attentes que les actionnaires pourraient avoir «légitimement» en terme de rentabilité de leurs parts de propriété. Ici la «contre-révolution conservatrice» néo-libérale prend appui sur la revitalisation contemporaine de cette institution très particulière du capitalisme qu'est le marché secondaire de titres (la Bourse). Cette institution garantit aux actionnaires, en deçà des crises financières graves, la «liquidité» de leurs actions, la possibilité de se défaire à volonté de cette fraction de leur propriété qui a pris la forme des parts de telle ou telle entreprise. Les marchés boursiers sont passés en quelques années du statut de marchés où se négocient des titres à celui de marchés où les entreprises sont négociées, échangées, agglomérées ou démantelées. Il y a une quinzaine d'années encore, il était de bon ton d'ironiser sur les «jeux de mécanos» des ministères de l'Industrie. Ils ont

été dépassés, et de très, très loin, par ceux des marchés boursiers, aussi bien en dimension qu'en démesure et en gaspillages. La propriété des titres étant devenue liquide, les actionnaires estiment que le capital physique (les moyens de production) et surtout les salariés doivent avoir la même «liquidité», la même flexibilité, avec la possibilité d'être jetés au rebus. Et c'est ainsi que le conseil d'administration d'un fonds de pension, largement anonyme, peut décider du jour au lendemain de la restructuration ou de la fermeture de dizaines d'établissements industriels et, à travers eux, du licenciement de centaines de milliers de travailleurs, dans le seul but de «créer de la valeur» pour l'actionnaire.

Comme si cela n'était pas suffisant, le capital financier multiplie les pressions pour faire main basse sur les différentes formes socialisées du rapport salarial, les différents systèmes de protection sociale sur fonds publics, édifiés au cours de décennies passées, notamment en réponse aux luttes des travailleurs visant à s'assurer des protections collectives contre la propriété capitaliste. La transformation des régimes de retraite par répartition au profit de fonds de pension, tout comme les incitations fiscales à développer des formules d'épargne salariale, fournissent deux exemples parmi d'autres possibles de la tentative de s'approprier, sous forme d'assurances privées, dont la maxime est «à chacun selon ses moyens (contributifs)», la part de la richesse sociale, produit du travail social, jusqu'à présent socialisée (redistribuée) sous formes de fonds publics fonctionnant selon le principe «à chacun selon ses besoins». Tandis que ce que vise l'Accord général sur le commerce des services (Agcs), dont la négociation est à l'ordre du jour à l'Omc, c'est, sous couvert de liberté de l'investissement et de l'offre marchande de services privés, la transformation des services publics (notamment d'enseignement et de santé) en marchés accessibles, comme aux Etats-Unis, uniquement à ceux qui ont les moyens monétaires de satisfaire des besoins considérés sous le seul angle de l'individualisme propriétaire.

les du procès de production, œuvre du travail historique-social de l'humanité, que le capital entend désormais faire main basse en les livrant à l'appropriation privative marchande. Cet objectif tient à la place prise par la science et la technologie (la connaissance comme «force productive directe») dans la concurrence capitaliste et il a aussi comme ressort la nécessité pour le capital de trouver continuellement de nouveaux champs de valorisation afin de repousser le moment où les crises éclatent. Mais il correspond aussi à l'une des tendances les plus profondes du capitalisme, qui le distingue de toutes les formes d'organisation sociale qui l'ont précédé, à savoir le mouvement qui le pousse vers une appropriation «totale» de l'ensemble des conditions de la praxis sociale, pour faire de ceux-ci autant de médiations de son mouvement de reproduction et de survie²

La «protection de la propriété industrielle» est au cœur de la question du prix – expression de leur position de monopole collectif – que les grands groupes pharmaceutiques occidentaux ont voulu imposer aux pays pauvres, dont l'Afrique du Sud, pour l'accès aux thérapies contre le sida, en même temps qu'ils engageaient des procédures pour à obtenir que l'Inde et le Brésil se voient interdire la production et la vente, même chez eux, des produits génériques combattant les effets de la pandémie. Une vaste campagne internationale a été menée, qui s'est ensuite prolongée dans la conférence de l'OMC à Doha. Les groupes pharmaceutiques ont fait de petites concessions, mais la «protection de la propriété industrielle» et le régime des brevets n'ont pas été mis en cause, pas plus que leur extension au vivant. Il faut donc en parler ici.

Chaque fois qu'un groupe transnational pharmaceutique appose son brevet sur un médicament, il s'approprie, pour en faire un élément de renforcement d'une position monopoliste et la base d'un flux correspondant de profits et de redevances de royalties de licences, des connaissances scientifiques produites socialement et financées publiquement³. Le produit breveté est toujours la conséquence à la fois d'une longue accumulation générale de savoirs faire indépendamment du groupe qui brevète et le résultat de travaux précis de chercheurs qui travaillent, sur financement étatique, dans les laboratoires publics et universitaires d'un ou souvent de plusieurs pays, ou alors dans de petites firmes. Le brevet organise et défend juridiquement ce processus de d'expropriation des chercheurs et des pays qui les financent – ou au mieux de paiement de leur contribution à vil prix ou, pour ceux qui sont prêts à se laisser acheter, avec la nouvelle monnaie de singe que sont les stock options. Ce brevet permet ensuite aux groupes oligopolistiques de transformer



Les brevets, appropriation privée du savoir socialisé et instruments de domination

Le terrain le plus récent l'offensive – qui est aussi, faute de précédent pour s'en défendre, peut-être le plus grave – est celui de l'appropriation privée de plus en plus accentuée aussi bien des connaissances scientifiques que de cette forme particulière de patrimoine commun de l'humanité que sont les mécanismes de production et de reproduction biologique et la biodiversité. C'est sur l'ensemble des conditions tant matérielles qu'intellectuel-

le savoir social ainsi privatisé en mécanisme d'extraction de flux de rentes et en instrument de domination sociale et politique. En 1942, il n'existait ni aux Etats-Unis ni dans l'écrasante majorité des pays du globe, de brevetage des médicaments⁴. La production de la pénicilline inventée par Fleming a pu donc se diffuser très vite et à faible coût et sauver très vite des dizaines de milliers de vies humaines. Cinquante ans plus tard, en revanche, au moment où se finalise le Traité de Marrakech, les Etats-Unis ont pris la tête du lobby des groupes pharmaceutiques pour imposer à l'ensemble des pays membres de l'OMC, quels que soient leurs ressources ou leur niveau de développement, l'adoption dans des délais très courts du droit de la protection de la propriété intellectuelle auxquels même les pays de l'OCDE ne s'étaient ralliés qu'avec énormément de lenteur et de réticences.

Le brevet est l'une des formes de la propriété privée capitaliste dont la légitimité paraît la plus contestable, voire inexistante, aux yeux des centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont attentifs de par le monde aux positions du mouvement social contre la mondialisation libérale. Il faut en désigner le sens sans faire de concession. D'autant plus que l'extension internationale actuelle de la protection industrielle aux gènes ou aux séquences de gènes des végétaux et des animaux, dont ceux de l'espèce humaine, heurte les principes juridiques et éthiques et suscite une très forte résistance dans de très nombreux pays⁵. Que représente en effet le brevetage systématique du vivant, si ce n'est une appropriation privative des mécanismes de production et de reproduction biologique qui sont et devrait rester le patrimoine de l'humanité tout entière ? L'UNESCO protège à juste titre des villes et des sites des ravages de la privatisation. Le patrimoine biologique devrait-il être traité différemment sous prétexte que son appropriation privative est potentiellement source d'énormes profits oligopolistiques ? Le processus de soumission au droit de la «protection de la propriété industrielle», donc la privatisation des molécules et des gènes récoltés par les équipes des groupes pharmaceutiques et agro-chimiques dans les pays tropicaux, a pu être caractérisé comme une «nouvelle étape des enclosures» (Vandana Shiva). Parallèlement le développement d'organismes génétiquement modifiés (OGM), leur substitution plus ou moins forcée aux plants traditionnels dans l'agriculture, traduit un processus analogue, parachevant l'expropriation des producteurs, ici les agriculteurs, à l'égard de la possession et de la maîtrise de leurs propres moyens de production et, partant, de leurs conditions d'existence.

Arrêter une fuite en avant

désastreuse

La propriété privée et les droits qu'elle confère sont au cœur de la crise écologique. Celle-ci s'enracine dans le fait que la valeur d'usage, ici celle des ressources naturelles du globe et la biosphère, n'intéresse le capitalisme que pour autant qu'elle peut servir de support à la valorisation marchande en vue du profit. Elle est la conséquence du productivisme aveugle et à horizon court dont la recherche du profit est porteur et que la domination des investisseurs financiers aggrave encore. C'est la propriété privée du sol, du sous-sol et de leurs ressources qui est le fondement de leur exploitation débridée. Ce sont pourtant des extensions ou des applications de l'appropriation privée qui sont prônées comme offrant la solution à la crise écologique. Ainsi la Convention de Rio (1992) généralement présentée comme une étape importante dans la protection de l'écologie planétaire est en fait un vecteur du renforcement des droits du capital sur la nature. Elle reconnaît certes que les paysans et les communautés ont utilisé et conservé les ressources génétiques depuis des temps immémoriaux, mais elle ne leur accorde aucun droit de gestion ou de propriété sur ces ressources. Sous la pression des Etats-Unis, la Convention exclut une partie décisive de ces ressources localisées dans les banques nationales et internationales de gènes, source de profits pour les groupes alimentaires qui vendent les semences. La philosophie de cette approche a été donnée par l'OCDE : «La préservation des ressources de la biodiversité serait mieux assurées si elles étaient privatisées, plutôt que soumises à une régime de libre accès, dans lequel les utilisateurs pratiqueraient un exploitation à court terme selon le principe un 'premier arrivé, premier servi'». C'est dans ce cadre de «régulation par la privatisation», qu'il faut situer les discussions au sein de l'OMC, dont une préfiguration se trouve dans les conséquences sociales et environnementales désastreuses de l'exemple de l'Accord de Libre-échange Nord-Américain (ALENA)⁶.

Les derniers rapports de la commission scientifique des Nations unies établissent que la dégradation de la biosphère a atteint un point tel qu'il est devenu prévisible que pour certaines régions et communautés qui y vivent, situées dans des pays du «Sud» ou de l'ancien «Est», les conditions physiques de la reproduction de la vie en société sont désormais menacées à court terme (entre une et trois générations). Les gouvernements des pays capitalistes développés et les institutions internationales n'en considèrent pas moins que c'est toujours en termes de droits de propriété et de marchés où ces «droits» se négocieraient qu'il faut raisonner. C'est à cela qu'ont abouti en effet les négociations tenues en Allemagne puis aux Pays-Bas consécutives à l'accord de Kyoto (1997). L'émission et la négociation marchande de «droits à polluer», qui ouvriront un nouveau champ à la spéculation financière, ne traduisent pas simplement le choix des Etats-Unis. Le choix de ce qui est présenté comme un simple «outil technique» vient réaffirmer le caractère intangible de la propriété privée ainsi que des droits qu'elle confère de destruction des conditions sociales de reproduction de certaines parties du monde, afin de défendre les privilèges des autres et de faire perdurer un mode de développement dont la filière pétro-automobile est la cheville ouvrière.

LE PRIVÉ EN VEUT POUR SON ARGENT

VOUS NE POURRIEZ PAS FAIRE UNE RECHERCHE DIFFÉRENTE SUR CHAQUE ŒIL ?

DÉDÉ

Quelques fils conducteurs pour orienter la discussion

De quelque côté qu'on se tourne, l'institution de la propriété privée, dont le libéralisme a accru et continue à étendre l'emprise, aiguise la contradiction entre le caractère social des moyens de production et des ressources naturelles et les effets directs et indirects socialement et écologiquement de plus en plus désastreux de leur appropriation privative. Celle-ci ne fait pas que stériliser le développement des capacités productives des femmes et des hommes qui composent la société – au plan matériel, politique et psychique – mais conduit encore à l'involution de ces capacités en autant de forces destructrices. Ainsi une part très importante de la recherche scientifique et technologique est-elle orientée vers des objectifs militaires ou dirigée vers l'appropriation-expropriation du vivant. Mais c'est aussi la vie quotidienne qui est contaminée. C'est parce que les individus se trouvent prisonniers d'un processus de privatisation poussé à ses

extrêmes conséquences, donc privés de toute insertion dans un ordre symbolique collectif, dans un « habitat » imaginaire commun, qu'un nombre grandissant d'entre eux peinent à construire, maintenir et développer leur identité personnelle et, partant, à communiquer avec les autres comme à participer activement à l'appropriation (ou la réappropriation) de leurs conditions d'existence, sous la forme d'un combat politique. Comme aux autres niveaux de manifestation de la contradiction, la privatisation (le repli individualiste) stérilise ici les forces productives (en l'occurrence symboliques et imaginaires) développées et les potentialités de création individuelle et collective ouvertes par la socialisation⁷.

Compte tenu de ces multiples facettes de la question de la propriété, le mouvement contre la mondialisation libérale doit, comme premier pas, lancer dans le respect de ses nombreuses composantes et sensibilités, une discussion collective qui doit s'inspirer des principes suivants.

La Terre et l'ensemble de ses richesses, qu'elles soient minérales, végétales ou animales, doivent être tenues comme le patrimoine commun et indivise de l'humanité tout entière, présente et à venir. Toute appropriation privative de ces richesses, en tout ou seulement en partie, est fondamentalement illégitime. Il ne peut être reconnu tout au plus à toute partie de l'humanité (individu ou collectivité) qu'un droit d'usage sur une partie de ces richesses; droit assorti de l'expresse condition que cet usage ne soit pas préjudiciable au restant de l'humanité, présente ou future. Il faut donc montrer l'illégitimité de la grande propriété privée foncière, dont l'effet est soit de stériliser les terres en interdisant leur occupation (c'est le cas de grandes parties du Brésil), soit d'en détruire à vive allure les ressources (c'est le cas de la forêt amazonienne). Il faut donc aussi appuyer les luttes paysannes visant à se réapproprier la terre. A fortiori faut-il continuer, plus que jamais, à s'opposer à toute tentative d'appropriation privative des mécanismes de reproduction biologique, à travers le brevetage de séquences du génome des organismes vivants ou la production d'OGM; de même qu'à l'établissement d'un marché des droits à polluer. Du côté de ceux qui combattent aujourd'hui la mondialisation libérale, on constate simultanément une forte conscience de l'existence d'un lien entre ces dégradations et la libéralisation et la déréglementation qui mettent le pouvoir économique effectif entre les mains des « marchés », mais aussi une réticence à directement mettre en cause les formes dominantes de la propriété des moyens de production, de communication et d'échange.

En second lieu, la propriété privée (l'appropriation privative) de moyens

sociaux de production (moyens produits par un travail socialisés et ne pouvant être mis en œuvre que par un travail socialisé) doit également être tenu pour fondamentalement illégitime. La propriété de pareils moyens appartient à la société (potentiellement l'humanité dans son ensemble), les travailleurs qui les mettent en œuvre n'ayant pour leur part qu'un droit d'usage subordonné à cette propriété sociale. Un premier pas consisterait à affirmer la supériorité du droit des travailleurs sur celui des propriétaires-actionnaires et des managers, notamment pour tout ce qui concerne les décisions affectant directement leurs conditions de travail et d'existence. Mais il faut aussi défendre le principe que les questions relatives à la production et à l'usage de ces moyens – les lieux de leur implantation, les choix technologiques pour leur développement – relèvent d'abord de la décision de la société toute entière, et ensuite de celle du travailleur collectif qui en a l'usage productif. La prise des décisions à leur sujet devant emprunter des formes démocratiques renouvelées⁸.

A fortiori, l'appropriation privée de moyens sociaux (publics ou socialisés) de consommation – les équipements collectifs, les services publics, les fonds socialisés de protection sociale – doit-elle être tenue pour fondamentalement illégitime. La propriété de pareils biens et services est l'œuvre inaliénable des communautés socio-politiques (communes, régions, nations, groupes de nations) qui les ont historiquement constitués et auxquelles seules, sous la forme de la délibération et de la décision démocratiques, doit revenir le pouvoir de les diriger et de les administrer.

Deux idées à méditer pour finir. La richesse sociale produite aujourd'hui est le résultat non seulement d'un travail vivant largement socialisé, mais encore du travail antérieurement accumulé sous forme de connaissances scientifiques et de moyens de production qui sont le produit de l'humanité passée tout entière. A

ce titre, tout individu a droit à une part de cette richesse. La concrétisation de cette idée peut prendre des formes multiples, concrétisant le vieil adage, « de chacun selon ses possibilités, à chacun selon ses besoins ». De ce fait, la totalité du savoir humain, comme plus largement du patrimoine culturel de l'humanité, doit être considérée comme la propriété commune et indivisible de l'humanité. Tout homme et femme doit donc jouir du droit inaliénable à l'usage de ce savoir et de cette culture. Aucun obstacle économique ou politique, ne saurait être dressé sur la voie de cet usage, à l'expresse condition qu'il ne nuise pas au restant de l'humanité. Il importe au contraire que tout le savoir humain et ses instruments de production et de diffusion (y compris électroniques) soient versés dans le domaine public et mis gratuitement à la portée de tous. C'est ce qui fonde l'opposition à tous les projets de privatisation du savoir ou de ses modes de diffusion du type qui est en discussion à l'OMC, ainsi que l'exigence de repenser les conditions de la démocratisation de l'enseignement.

Alain Bihr (ACC) et François Chesnais (Carré Rouge)⁹

¹ Voir avec des approches différentes quant au sens exact de ces termes, Yves Salessse, *Réformes et révolution : propositions pour une gauche de gauche*, Contre-feux, Agone, Marseille, 2001 et Robert Castel dans son dialogue avec Claudine Haroche *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard, Paris, 2001.

² Voir Alain Bihr, *La reproduction du capital : prolégomènes à une théorie générale du capitalisme*, Cahiers libres, Editions Page deux, Lausanne, 2001.

³ Voir François Chesnais, *La mondialisation du capital*, Coll. Alternatives économiques, Syros, Paris, 1997.

⁴ Voir Mohamed Larbi Bouguerra, Dans « la jungle pharmaceutique », *Le Monde Diplomatique*, mars 2001.

⁵ Voir le livre coordonné par Jean-Pierre Berlan et son chapitre sur la brevetabilité du vivant en particulier, *La guerre au vivant : OGM et mystifications scientifiques*, Contre-feux, Agone, Marseille, 2000.

⁶ J. Martinez-Alier, *Getting Down to Earth : Practical Applications of Ecological Economics*, Island Press, Washington, D.C., 1996.

⁷ Cf. Alain Bihr, « Le traumatisme ordinaire » in *L'actualité d'un archaïsme*, Editions Page deux, 1999.

⁸ Voir sur ce point les propositions de la Fondation Copernic dans sa publication sur l'appropriation sociale.

⁹ Cet article est une version développée de celui paru sous le titre « **A bas la propriété privée** » dans *Le monde Diplomatique* en novembre 2003.



Salaire pour tous !

Le texte qui suit a été rédigé par l'association Agir ensemble contre le Chômage et la précarité ! (AC !) de Quimper et plus tard envoyé à la revue "Carré Rouge", (qui l'a publié) suite à deux conférences données par Bernard Friot, professeur d'économie dont les interventions informées et passionnées dans plusieurs assemblées de quartier, en particulier à Paris, en mai et en juin 2003, lors du combat contre la loi Fillon sur les retraites, ont marqué celles et ceux qui les écoutées.

Le texte d'AC ! Quimper s'inspire librement des analyses de Bernard Friot. Le chapitre intitulé «*Ce que nous voulons*» et ceux qui suivent donnent un exemple du travail de réflexion que des salariés ont commencé à mener dans des assemblées ou des comités en vue d'un programme de défense de leurs conditions d'existence et de travail. "A Contre Courant" comme "Carré Rouge" (BP 125 75463 PARIS cedex 10 Site: <http://carre-rouge.org> courriel: ybo@club-internet ou chesnaist@free.fr abonnement : 20 euros pour 4 numéros) ne pouvait évidemment que le publier !

Comment répondre au projet de «refondation sociale» qui démolit méthodiquement les droits sociaux du siècle passé ? En contre-attaquant à la hauteur de l'enjeu. Ce texte présente des arguments pour une nouvelle ambition politique. Une feuille de route pour les luttes à venir ?

Droits devant !

Dans ce pays, les deux derniers siècles d'histoire sociale ont été marqués par de grandes victoires politiques des «classes populaires» (celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre) sur ceux qui possèdent un patrimoine leur assurant des revenus sans travailler. L'obtention de droits sociaux importants, suite à des batailles enragées, est un fait majeur dont nous héritons de nos parents.

C'est parce que nos grands-parents et parents ont obtenu ces droits au cours des décennies passées que nous sommes en mesure de prendre conscience des régressions démocratiques actuelles.

C'est parce que cette dynamique d'accès à des droits nouveaux pour tous a fortement fragilisé les droits d'une minorité à l'appropriation de la valeur créée par d'autres, que nous assistons ces vingt dernières années à une contre-offensive politique.

Celle-ci a marqué des points. Mais ses succès sont partiels et fragiles tant les gains de l'histoire passée sont importants. Seule une incompréhensible indifférence du plus grand nombre à la question de ses droits sociaux lui permettrait de réussir. Ces dernières années, force est de constater que c'est très souvent cette invraisemblable désertion par tous du terrain où se joue l'avenir de chacun qui a prévalu. Mais même là, les quelques mouvements importants qui ont pu troubler la surface limpide des choses ont eu des retentissements considérables (grèves et manifestations de décembre 1995 par exemple).

Notre étonnante disposition à nous laisser dépouiller de ce pour quoi nos aïeux ont versé sueur et sang ne peut s'expliquer que par la puissance de la croyance que les combats démocratiques sont aujourd'hui désespérés et que

les puissants gagnent toujours.

«Les pauvres sont toujours plus pauvres et les riches plus riches» comme le proclament certains slogans de nos manifestations ? Cette croyance est contredite par deux siècles d'histoire passée. Elle sonne le clairon d'une reddition en rase campagne.

Le terrain repris par les possédants ne l'a été que par occupation de zones désertées, que nous avons inexplicablement laissées à leur avantage alors qu'ils étaient acculés.

Nous ne nous battons pas dos au mur. Nous sommes portés par une dynamique historique formidable. Prendre conscience de celle-ci permet de redonner sens aux enjeux politiques de l'heure.

La révolution du salaire a eu lieu. Elle reste inachevée car nous ne nous saisissons pas de ce qu'elle rend possible.

Qu'est ce que le salaire ?

Le salaire paye l'exploitation du travail. Il est la contrepartie en monnaie d'une part de la valeur produite par le travail subordonné. Celui-ci renvoie le plus souvent à la mise en œuvre de qualifications professionnelles homologuées au sein d'une organisation sociale hiérarchiquement contrôlée (entreprise, administration, etc.). C'est ce salariat que nos aïeux socialistes projetaient d'«abolir» pour instaurer la libre coopération de tous et de toutes. Mais le salaire n'est pas que cela. Depuis que la révolution du salaire a été entamée, laborieusement, à compter de la fin du dix-neuvième siècle, il est aussi et surtout autre chose.

Le droit au salaire est la plus haute expression du droit au revenu. Une part croissante du salaire (au moins jusqu'au début des années 1980) paie du temps libre.

Aujourd'hui, le salaire se décompose en deux parties:

1) LE SALAIRE DIRECTEMENT PERÇU PAR LE SALARIÉ OCCUPÉ. C'est ce qu'on appelle généralement le «salaire net». Ce salaire n'est pas un prix. Il ne mesure pas la «productivité du travailleur». Il est le résultat d'une négociation politique, fondée sur un rapport de force imposant la reconnaissance de

qualifications homologuées dans des conventions collectives ou des statuts professionnels. Quant au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC), il n'est pas le prix du travail peu qualifié. Le SMIC fixe le montant du revenu minimum pour vivre. Le salaire direct paie également du temps hors de l'entreprise. En conséquence les congés payés, les congés de formation, les congés maladie ou maternité sont du temps libre que l'employeur est obligé de payer au salarié alors qu'il ne travaille pas.

2) LES COTISATIONS SOCIALES POUR LES FAMILLES, LES MALADES, LES CHOMEURS ET LES RETRAITÉS. C'est ce qu'on appelle souvent, à tort, les cotisations «salarié» et les cotisations «employeur». Elles sont entièrement payées par l'employeur: il serait préférable d'appeler «salaire brut» le salaire total (salaire direct + cotisations sociales). Ces cotisations font l'objet d'un contresens (dont la récurrence mesure l'ampleur de la contre-révolution politique) puisqu'elles sont souvent qualifiées de «charges sociales». Or cette part mutualisée du salaire, à la différence du salaire direct, représente la part de la valeur produite qui paie du temps libre.

Les retraites, les allocations chômage sont du salaire. Les employeurs sont contraints de verser des cotisations qui servent à payer des salaires aux individus alors qu'ils ne travaillent pas. Les pensions retraites ou les allocations chômage ne constituent pas la contrepartie de versements effectués auparavant par les salariés et «récupérés» aujourd'hui. Elles sont l'expression d'un droit politique sur la valeur. Dès lors les cotisations limitent la part de la valeur qui revient aux employeurs au titre de la propriété lucrative.

Clarifions les termes. La propriété *lucrative* désigne un patrimoine dont on tire un revenu: propriété foncière, immobilière ou mobilière (les titres financiers). Elle doit être clairement distinguée de la propriété *d'usage*: propriété de biens de consommation lourds comme une maison ou une voiture.

Le droit au salaire conforte la propriété d'usage, il permet au plus grand nombre d'accéder aux biens et services assurant une vie décente... et il fragilise clairement la propriété lucrative.

Résumons. Le salaire (salaire direct

plus cotisations) constitue un droit politique fondamental. Il rémunère aujourd'hui pour une large part du temps libre, dégagé de l'impératif de productivité. Cette rémunération échappe aux propriétaires du capital. Elle connaît une très forte augmentation, ce dont on doit se réjouir. Elle contrarie dans le même temps bien des intérêts.

Illustrons, pour être sûrs de bien se faire comprendre. Quels mots pour le partage de la valeur ajoutée ? La question est importante. Les mots sont à forte

de plus en plus imposants : salaire pour les retraités (aujourd'hui remis en cause), mais aussi salaire pour les chômeurs (dont il ne reste plus grand-chose alors que le sous-emploi a progressé) ou salaire pour les jeunes avant le premier emploi (à inventer).

Cette revendication constitue immanquablement une attaque mortelle contre le droit de propriété lucrative garantissant aux porteurs de titres une part de la valeur produite par le travail d'autrui. C'est pour cela qu'elle a été durement

* Attaques contre les normes d'emploi

Au nom de «la lutte contre l'exclusion», les normes d'embauche ont été fortement fragilisées. TUC, SIVP, CES, CEC, emplois jeunes, contrats jeunes en entreprises, contractuels, Revenu Minimum d'Activité (à venir), etc., renvoient tous à la même situation. Des individus occupent un emploi, souvent peu qualifié mais pas toujours, et voient leur droit au salaire bafoué. En effet une partie de ces mesures ne vise qu'à masquer le sous-emploi, à justifier le versement de revenus misérables. Quant aux tâches qui produisent clairement une grande utilité sociale, les individus employés y sont fortement sous-payés (au mieux le SMIC mensuel temps plein) par rapport aux autres salariés effectuant des tâches comparables.

* Droit au revenu minimum contre droit au salaire

Les conventions UNEDIC entre 1974 et 1982 impulsaient le droit au salaire pour les chômeurs. La casse de ce droit a ensuite été méthodiquement organisée au prétexte de «déficits UNEDIC». Les conséquences sociales ont été colmatées par l'octroi d'un revenu au montant bien inférieur aux normes du seuil de pauvreté, le Revenu Minimum d'Insertion.

La même politique s'est mise en place au niveau de la santé avec la Couverture Maladie Universelle. Ces «droits» sont misérables. Même un doublement de leurs montants et de leurs seuils les laisserait très loin de ce qu'assureraient le «droit au salaire».

Financés par impôt, ces «droits» participent au désengagement des propriétaires d'entreprises qui ne veulent plus payer et se déchargent sur la collectivité nationale. Ils le font d'autant plus facilement que la fuite devant l'impôt leur est grandement facilitée (exonérations fiscales, liberté de circulation des capitaux, paradis fiscaux, etc.)

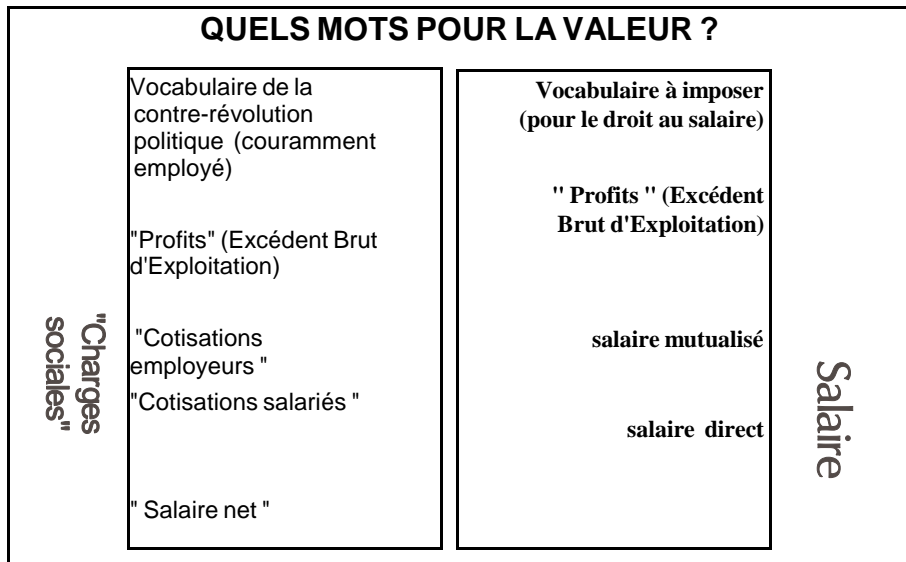
Ces mesures signent le retour en force de l'État et du contrôle social.

En conséquence, les multiples scénarios liés à la thématique du «revenu d'existence» doivent être clairement écartés. Si nous n'avions pas cédé, pied à pied, à partir du milieu des années quatre-vingt, sur la revendication «garantie du salaire pour les chômeurs», il n'y aurait besoin ni de R.M.I., ni de C.M.U.

* Attaques contre les retraites

Le droit à la retraite est progressivement réduit : allongement de la durée de cotisation, diminution des pensions versées (mesures Balladur) avant la grande offensive préparée par de pseudo rapports scientifiques (rapport Charpin).

Les générations plus jeunes, comme tétanisées, durement touchées par le sous-emploi, intègrent déjà la nécessité de «mettre de côté pour ses vieux jours»



charge politique :

attaquée ces dernières années.

La généralisation du salaire

Est donc concerné par le droit au salaire l'ensemble des individus qui ne vivent pas des revenus de la propriété lucrative et qui perçoivent soit un salaire direct, soit un salaire indirect financé par les cotisations sociales.

La généralisation du salaire est la cause de transformations sociales sans précédent :

- fin du choix du montant de la rémunération pour les employeurs (SMIC, conventions collectives);
- obligation faite aux propriétaires du capital de payer du temps échappant aux impératifs de rentabilité capitaliste (congés, maladie, retraites, chômage, jeunesse, famille).

Le droit au salaire a marqué des points importants contre le droit de propriété lucrative aujourd'hui essentiellement constituée de titres financiers (actions et obligations). La révolution du salaire, les victoires des mouvements sociaux passés, se manifestent par la progression des revenus versés sous forme de salaire pour payer du temps libre.

La revendication du droit au salaire signifie que la part de la valeur mutualisée, l'importance de la cotisation sociale, doivent s'accroître au fur et à mesure que les droits au salaire deviennent

La destruction du salaire : la contre offensive politique

Les propriétaires et dirigeants d'entreprises ont une conscience claire de ce qu'implique le droit au salaire. Ils ont logiquement mené une action politique d'envergure pour se dégager de responsabilités qui menaçaient leurs intérêts. Ils ont organisé et soutenu la casse du salaire socialisé.

La contre révolution théorique est entamée dans la quasi clandestinité au début des années 1970. Depuis, elle n'a cessé de marquer des points politiques :

* Attaques contre les chômeurs et l'assurance chômage

Depuis 1982, les réductions des montants et de la durée des versements du salaire mutualisé pour les demandeurs d'emploi sont une constante. Le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (P.A.R.E.) constitue la dernière offensive en date. S'il peut comporter quelques mesures appréciées des chômeurs (comme la fin de la dégressivité des allocations versées aux chômeurs indemnisés, qui peut toutefois être remise en cause en cas de déficits de l'UNEDIC trop importants), il sacrifie clairement le droit aux formations longues, instaure de fortes pressions pour la reprise d'emploi dans les pires conditions pour les salariés. Il renforce le déni du premier droit du chômeur : la garantie du salaire.

et de travailler jusqu'à soixante-cinq, soixante-dix ans... Apprétons-nous à mourir au bureau, à l'usine...

Quelles justifications ?

Les individus et les organisations qui ont porté et continuent d'appuyer cette offensive politique, au premier rang desquelles le MEDEF, ne se donnent pas même la peine de construire une argumentation crédible. Pourquoi le feraient-ils vu le peu de contre-offensive, voire de



résistance, qu'ils ont rencontrées ?

De quelles sornettes ne nous bercent pas (globalisation, démographie, nouvelles technologies, pays émergents — aujourd'hui effondrés, etc.) pour éviter de parler de l'essentiel !

La valeur produite dans ce pays a augmenté de 50 % depuis la fin des années soixante-dix (le début de la supposée « crise »). Nous produisons aujourd'hui approximativement 1 500 milliards d'euros, ou 10 000 milliards de francs. Nous en distribuons 12 % pour les retraites (la part la plus importante du salaire mutualisé). Il reste 1 320 milliards d'euros ou 8 800 milliards de francs pour les individus actifs, l'investissement... ou la spéculation financière.

Les prévisions officielles tablent sur 1,7 à 2 % de croissance de la valeur produite par an. Soit son doublement d'ici à 2040, date à laquelle il faudrait consacrer aux retraites 490 milliards d'euros (3 200 milliards de francs), à prélever sur les 3 000 milliards d'euros (20 000 milliards de francs) que nous produirions alors. Loin que le régime explose, il resterait 2 500 milliards d'euros (16 000 milliards de francs), une richesse telle que nous pourrions dès aujourd'hui supprimer les réformes des années 1990 qui vont entraîner une perte de la parité entre actifs et retraités.

Il est aujourd'hui peu douteux qu'une

telle croissance constitue un danger mortel pour notre écosystème et donc pour nos vies. Mais c'est alors la totalité de la valeur produite qu'il faudrait freiner ou diminuer et non uniquement la part des salaires. Aucune perspective de frugalité écologique ne peut se fonder sur une explosion des inégalités sociales.

Quel terrain perdu !

La part du salaire (salaire direct plus cotisations sociales) dans la valeur produite a considérablement régressé ces dernières années. En quinze années les salaires ont perdu 10 points de valeur, soit aujourd'hui 150 milliards d'euros ou 1 000 milliards de francs par an. C'est autant qui manque pour l'allocation chômage, les retraites, les salaires directs. A quoi on peut rajouter les sommes considérables consacrées à la propriété lucrative, au paiement de la rente (entre autres, les intérêts de la dette de l'État) ou détruites dans les aventures spéculatives (Vivendi, France Télécom...)

Dans le même temps, du fait de l'impossibilité d'accéder au salaire, 10 % de la population survit avec l'aide sociale, capte 1% de la valeur produite (soit 15 milliards d'euros pour une valeur produite de 1 500 milliards d'euros).

Mais même après cette offensive politique considérable, cette diminution est résistible. Il sera tout de même difficile de continuer à faire chuter la part du salaire dans la valeur ajoutée alors que le nombre de salariés (employés, sans emploi, retraités) continue d'augmenter. A moins bien sûr que nous décidions de nous suicider politiquement en continuant à n'offrir aucune résistance à cette mise en pièce!

La révolution du salaire

Les détenteurs des portefeuilles financiers sont acculés. Ils ne peuvent s'en sortir qu'en détruisant, façon table rase, les droits sociaux qui structurent la vie de millions d'hommes et de femmes. En effet les besoins à satisfaire sont énormes. Pour les salariés, reconquérir le terrain perdu nous permettrait d'obtenir sous forme de salaire des milliards d'euros. Soit autant qui ne pourraient servir la propriété lucrative.

La révolution du salaire a eu lieu. Elle est attaquée, inachevée, mais elle nous indique notre feuille de route.

Il importe de réaffirmer fortement ses principes pour retrouver sa dynamique:

- Le droit au salaire est un droit *politique*: le droit pour tous à une part de la

valeur produite par le travail.

- Le salaire mutualisé paie du temps libre, délié de tout objectif de productivité capitaliste. Loin de constituer une charge, il est du bonheur: pouvoir s'engager dans des activités libres sans obligation de rentabilité.

- Tous ceux qui ne perçoivent pas des revenus de la propriété lucrative ont droit au salaire, c'est-à-dire au minimum au SMIC, s'ils ne travaillent pas, à un salaire supérieur au SMIC s'ils travaillent.

Pour financer cela, il faut en finir avec l'étatisation et la part croissante de l'impôt (Contribution Sociale Généralisée) dans le financement de la sécurité sociale. La CSG et les versements budgétaires aux caisses en contrepartie des exonérations de cotisations patronales reviennent à faire financer par les salariés contribuables ce que les employeurs payaient en cotisation, c'est-à-dire en salaire. **Toute exonération sociale est une baisse de salaire.**

Cela signifie penser des modalités de gestion véritablement démocratiques de la cotisation. Rappelons qu'à ses origines, la sécurité sociale était gérée par une majorité d'administrateurs salariés élus sur listes syndicales. Les associations de chômeurs, qui ont acquis leur légitimité de haute lutte, réclament depuis longtemps d'être associées à la gestion des caisses de l'UNEDIC.

Cela ne signifie pas non plus qu'on rase gratis: il importe de penser la régulation du droit au salaire.

Ce que nous voulons

La revendication pour le droit au salaire met à jour les profondes convergences qui traversent les situations vécues par celles et ceux ne disposant pas de revenus de la propriété lucrative. Nous voulons:

DES SALAIRES POUR LES TRAVAILLEURS OCCUPÉS ! Le droit au salaire pour tous implique nécessairement un relèvement important de tous les salaires directs, notamment des travaux peu qualifiés et dévalorisés. Un de ses effets attendus est de stopper net les dégradations de rémunérations et de conditions d'emploi des salariés occupés. Les tâches dangereuses et ingrates resteront une réalité pour de nombreuses années encore. Le droit au salaire oblige à les payer correctement.

DES SALAIRES POUR LES CHÔMEURS ! Le droit au salaire implique le maintien du salaire passé avec garantie d'allocations au moins égales au SMIC pour les travailleurs privés d'emploi, qu'ils soient démissionnaires ou licenciés. Le versement de l'indemnisation devra être inconditionnel et de durée illimitée. Des formations véritablement qualifiantes devront être financées.

SALAIRE POUR LES JEUNES ! Le droit au salaire implique que soit versé

un salaire égal au SMIC pour les jeunes scolarisés, étudiants ou en formation avant leur premier emploi.

SALAIRE POUR LES RETRAITÉS !
Le droit au salaire implique que la pension est la continuation du salaire d'activité. Les pensions doivent être versées avec un taux de remplacement garanti de 80 % du salaire. Le montant plancher égal au moins au SMIC. Les pensions doivent naturellement être versées jusqu'à la fin de la vie des personnes.

Objection 1 : la paresse généralisée ?

Il n'existe aucune raison macro-économique valable pour s'opposer à ce programme. Rappelons qu'aujourd'hui, sur les quelques 1 500 milliards d'euros de valeur produite, plusieurs centaines échappent au salaire et à l'investissement et constituent des revenus de rente quand ils ne sont pas détruits dans le four de la spéculation financière.

L'objection récurrente est que si nous nous orientons vers un tel programme, plus personne alors ne travaillerait.

La garantie du salaire n'est qu'un moyen permettant de sécuriser les trajectoires individuelles, de libérer les énergies. Le droit au salaire joue le même rôle que la possession d'un patrimoine lucratif : l'ancestrale « crainte du lendemain » doit être conjurée pour créer et travailler. L'objection de la paresse reconnaît implicitement que le travail des autres est nécessairement opéré sous la contrainte, laquelle est inconnue de tous ceux qui bénéficient de l'assurance des revenus de leur patrimoine lucratif, et qu'il est bon de n'en

jamais rien changer. Or la révolution du salaire a bouleversé cette antique ligne de partage entre possédants et non possédants.

L'histoire du salaire nous montre que les droits affectés à la possession d'un patrimoine lucratif tendent à diminuer. Nous ne faisons que montrer ce à quoi elle conduit inéluctablement si on désire la poursuivre.



Enfin, si vraiment personne ne « fichait plus rien », valeur produite et salaires versés diminueraient. Que les esprits chagrins se rassurent, la sanction de la nécessité fait toujours peser son lourd joug. Tout au moins peut-on espérer que celui-ci soit plus équitablement réparti.

Objection 2 : sans profits pas d'investissement ?

Pour certains de ses détracteurs, la dynamique du « droit au salaire » nous conduirait droit à une impasse: si les entreprises ne faisaient plus de profits mais distribuait l'ensemble de la valeur produite sous forme de salaires, il leur serait impossible d'investir et donc de préserver l'emploi (comme le dit l'adage consacré : « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après demain »).

Cette objection repose sur un malentendu. Elle suppose que les profits sont « ce qui reste » sous forme de monnaie à la fin d'un cycle de production. Cette monnaie constituerait une réserve de valeur qui pourrait servir, lors de la période suivante, à acheter de nouveaux moyens de production. Les profits constitueraient une épargne de valeur qui serait réinjectée (investie) dans le nouveau cycle de production. De la valeur « congelée » en quelque sorte.

Or, on n'épargne jamais de la valeur. Cette idée fautive et pourtant largement répandue est un des signes les plus probants de la domination du capitalisme dans les esprits. Le seul moyen de conserver de la valeur d'une période sur l'autre est de produire des biens durables, un véhicule, une machine, un bâtiment, etc., ou de « l'immatériel » (logiciels, brevets) - qui permettront de produire de la valeur lors de période suivante.

Le « droit au salaire » ne remet évidemment pas en cause la nécessité de consacrer une part sensible de l'activité de travail à produire des biens durables (infrastructures pour transports publics, logements sociaux, biens de production, etc.) Il conteste les procédures de décision liées à la propriété lucrative. Qui décide en matière d'investissement ? Illustrons car ce point est essentiel.

[Voir le tableau ci-contre]

La part des profits qui ne sert pas les revenus de la propriété (dividendes et intérêts) correspond à une augmentation de capital, c'est-à-dire à la production de biens durables qui permettront de produire de la valeur au cours de la prochaine période. Actuellement ce sont les propriétaires des titres qui décident de l'orientation de l'investissement, en vue de faire croître la valeur (croissance économique, à l'origine de périls écologiques présents et futurs) et leur part de revenu (en plus de la compression des salaires).

Le droit au salaire, si nous parvenions à l'imposer, tendrait à faire disparaître les revenus de la propriété mais, encore une fois, nullement la nécessité de produire des

QUELLE REPARTITION DE LA VALEUR ?		
VALEUR PRODUITE	REGIME ACTUEL	REVOLUTION DU SALAIRE (à imposer)
Valeur ajoutée (Biens de production et biens de consommation)	Investissement (augmentation du capital)	Investissement
	Revenus de la propriété lucrative	
	Salaires	Salaires

(Excédent Brut d'Exploitation) "Profits"

biens de production (investissement). Cette revendication pose donc clairement la question de la délibération collective, démocratique des montants et de l'orientation de l'investissement auxquels nous devons consacrer les activités de travail une fois la «démocratie des actionnaires» supprimée.

Vaste chantier à peine esquissé. Mais à l'heure où les technologies humaines atteignent une telle puissance sur le vivant (nucléaire, biotechnologie), il serait fou de laisser le capitalisme privé et la bureaucratie étatique décider des orientations de l'investissement en ces domaines.

Une telle revendication est donc tout à fait compatible avec la recherche d'une société écologiquement soutenable, qui ne serait pas obsédée en permanence par son «taux de croissance». La revendication du droit au salaire doit assurer la délibération du plus grand nombre en matière d'investissement du capital et permettrait d'intégrer pleinement la question écologique. Faut-il de nouvelles centrales nucléaires ou des éoliennes ? Des autoroutes ou des trains régionaux ? Des Organismes Génétiquement Modifiés ?

Le droit au salaire

Le droit au salaire nous conduit à poser de nouvelles questions. Il est loin de résoudre les différents problèmes que nous devons affronter. Toutefois si le droit au salaire pour tous était respecté, le contexte dans lequel ceux-ci se posent serait profondément transformé.

La seule question qui vaille est la suivante: **voulons-nous nous inscrire dans les pas de nos ancêtres qui se sont battus pour poser des limites au droit de propriété lucrative ?**

La cotisation sociale est révolutionnaire dans le sens où elle rend progressivement caduc le droit pour le possesseur d'un patrimoine lucratif de ponctionner la valeur créée par le travail d'autrui, de décider de l'orientation de la production à venir.

Et sur cette base la sécurisation de la vie pour tous, fondée sur la valeur produite par le travail de tous, peut être assurée.

Si les richesses créées ne vont pas à ceux qui les ont créées, elles ne sont pas perdues pour tout le monde, comme nous le rappelle le palmarès ci-dessous, réalisé selon l'hebdomadaire Challenges....

Bernard Arnault prend le maillot jaune !

En plein Tour de France, la lutte est rude en tête du peloton. Bernard Arnault, homme le plus riche de France, détrône les Bettencourt PARIS - Le président du groupe de luxe LVMH Bernard Arnault a pris la tête du classement des 500 plus grosses fortunes françaises, détrônant la famille Bettencourt (L'Oréal) qui occupait la première place depuis plusieurs années, selon l'hebdomadaire Challenges.

Bernard Arnault, numéro 2 l'an dernier, décroche la médaille d'or en 2005 avec une fortune estimée à 14,342 milliards d'euros. Liliane Bettencourt, principale actionnaire du groupe de cosmétique, rétrograde à la deuxième place avec 11,669 mds EUR, "principalement en raison de la baisse du cours de l'action", selon Challenges à paraître jeudi. La famille Mulliez (groupe Auchan) reste troisième avec 10,0 mds EUR. La famille Pinault (groupe de distribution et de luxe PPR) perd de peu sa 4e place au profit de la famille Dassault (5,7 mds EUR contre 5,617 mds EUR pour les Pinault). Dans le top 10, les autres dynasties les plus fortunées sont les héritiers Hermès, dont le patron Jean-Louis Dumas, à la 6e place (4,520 mds EUR), devant les Halley du groupe Carrefour (3,670 mds EUR), les Louis-Dreyfus du groupe éponyme (3,50 mds EUR), les Peugeot (3,354 mds EUR) et les Decaux (3,248 mds EUR). La nouvelle présidente du Medef, Laurence Parisot⁽¹⁾, maintient avec sa famille sa fortune de 100 M EUR, mais passe de la 200e à la 233e place. La famille Wendel, à laquelle appartient son prédécesseur Ernest-Antoine Seillière, progresse en revanche de la 34e à la 21e place, avec 1,181 md EUR. L'entrée la plus fracassante dans le classement des 500 est celle de Michel Ohayon, de l'immobilière Spiic, qui arrive à la 79e place avec 350 millions d'euros. La plus forte progression de fortune revient à Charles Ruggieri de Batipart (maisons de retraites), avec + 740% en un an. Il entre à la 119e place du classement. Gérard Leduc et Patrice Debrégeas, d'Ethypharm (pharmacie), ont fait la dégringolade la plus spectaculaire (-67%), passant du 144e au 415e rang avec 50 M EUR. L'homme de télévision Jean-Luc Delarue (Réservoir Prod) est sorti du classement après avoir divisé par deux sa fortune (30 M EUR en 2005 contre 65 M EUR en 2004). Parmi les grands noms du capitalisme français, les frères Bouygues (Martin et Olivier) sont à la 15e place, l'homme d'affaires Vincent Bolloré 22e et Arnaud Lagardère 52e. Le premier des quatre Rothschild recensé, Benjamin, est 30e, avec 1,1 md EUR. Les familles David-Weill et Meyer (holding Eurazeo sont, ensemble, à la 16e place avec 1,563 md EUR. Jean-Michel Aulas, surtout connu comme patron du club de foot de l'Olympique Lyonnais mais aussi patron de Cegid (services informatiques), est 191e.

Par ailleurs, le groupe LVMH, présidé par Bernard Arnault, vient de décider de fermer la Samaritaine et ses 1350 salariés pour six ans !

Lucette Jeanpierre, d'après AFP



d'une riche famille. Le groupe Parisot, le premier constructeur français de meubles, est basé à Saint-Loup-sur-Semouze, en Haute-Saône, mais il possède également une usine de 700 salariés à Mattaincourt, près de Mirecourt, la Manufacture Vosgienne de Meubles (MVM), ainsi que d'autres unités à Agen (qui a été attribuée à Laurence Parisot à l'occasion du partage des entreprises familiales) et en Roumanie. La MVM, qui est échue au frère de Laurence Parisot, est considérée comme une «sale boîte» par les travailleurs de la région de Mirecourt. Les salaires y sont très bas - certains, sans les primes, sont en dessous du Smic. Des travailleurs handicapés, très mal payés, doivent effectuer le même travail que les autres. La pression est très forte, les conditions de travail pénibles.

Il y a deux ans, la MVM a supprimé 130 emplois après avoir investi 15 millions d'euros dans de nouvelles machines. Un atelier vient d'être filialisé avec une centaine de salariés, ce qui nourrit les inquiétudes des travailleurs sur l'avenir. Sous prétexte d'un déficit de 12 millions d'euros (alors que le groupe Parisot est bénéficiaire), la direction de la MVM impose depuis le 1er février, avec la complicité d'un syndicat-maison, une nouvelle organisation du travail qui oblige à faire cent heures supplémentaires non payées par an.

«La liberté s'arrête où commence le code du travail», dit Laurence Parisot. Ce qui se passe à la MVM donne un bon aperçu de ce que veut la nouvelle présidente du Medef lorsqu'elle se targue de «modernisation».

D'après un article paru dans "Lutte ouvrière"

Vous avez dit démocratie ?

La teneur du projet de prétendue constitution politique pour l'Europe...

Les incitations à l'accepter comme un progrès...

La certitude des gestionnaires capitalistes de gauche que les simulateurs de régulation qu'il contient constituent une avancée remarquable par rapport à la libre spéculation - qu'ils n'ont pas peu contribué à installer depuis 83...

En dépit du cirque propagandiste, le NON au référendum...

Les insinuations d'avant et d'après vote sur l'arriération du peuple...

Les odes à la domination de la nature et à la croissance toujours entonnées par la majeure partie des opposants...

...Sont des manifestations à méditer longuement.

Le NON montre que, malgré l'extinction des feux, même par temps apparemment calme et apathique, un sursaut est toujours possible. Des braises couvent sous l'éteignoir. D'autant que beaucoup de ceux qui ont voté OUI l'ont fait par crédulité ou cécité forcée, un reste d'obstination à croire dans la sincérité et la probité du monde d'en haut, sans doute par peur d'avoir à affronter une réalité honnie. Ils n'ont pas osé bien comprendre les véritables enjeux. C'est la réussite de la propagande qui entretient la confusion entre des aspirations détournées en arguments de vente (la paix en Europe, la liberté, la démocratie, le progrès social...) et le véritable but: la bride libre sur les cols blancs des spéculateurs productivistes de l'industrie et de la finance.

Renversement et rétablissement de la culture Conviviale

Du même auteur (Alain-Claude Galtié), à noter la publication d'une petite brochure (42 pages) : "**Renversement et Rétablissement de la Culture Conviviale**" qui reprend divers articles parus dans la revue Silence en 99, dans lesquels Claude Galtié dénonce "ka soupe doctrinale de la dominance moderne (individualisme, libéralisme, progrès, croissance, emploi...)" sans cesse resservie, et cela "alors que les "élites" et les "gendarmes du monde" autoproclamés sèment partout le désastre". Cependant, comme l'avance Michel Ots dans l'introduction, Alain-Claude Galtié ne se contente pas d'un diagnostic, il propose aussi "de quoi prospecter le champ de la vie".

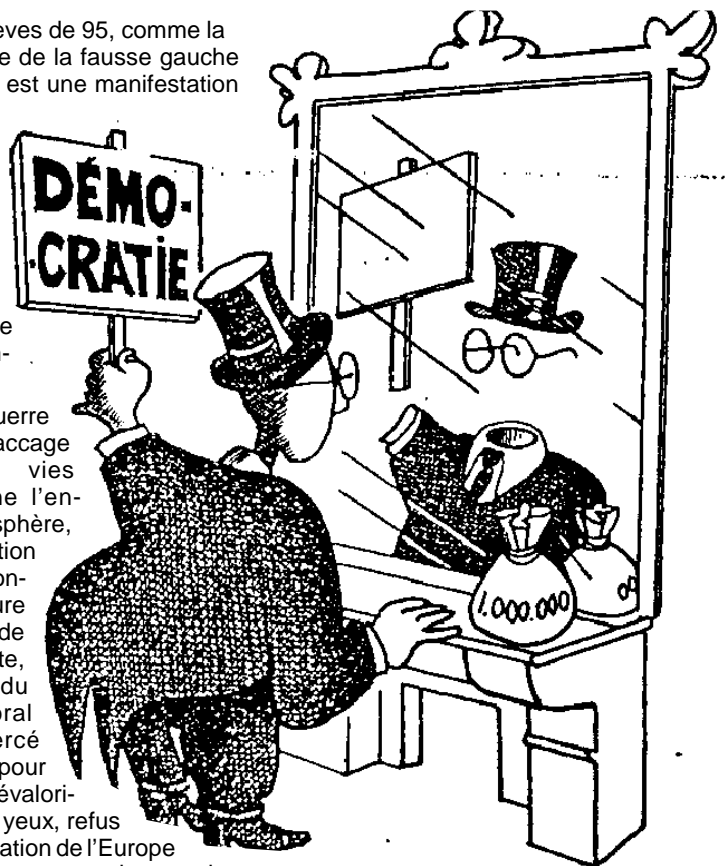
Prix : 5 euros, édité par Pli Zetwal, Copié 42830 ST PRIEST LA PRUGNE

Comme les grèves de 95, comme la sanction électorale de la fausse gauche en 2002, ce NON est une manifestation d'un mouvement profond qui cherche encore ses définitions et ses traductions pratiques, mais qui s'affirme dans un grand refus des modes de non-vie qui nous sont imposés.

Refus de la guerre économique qui saccage d'innombrables vies comme elle ruine l'ensemble de la biosphère, refus de la réification de la vie des personnes et de la nature sous le monopole de l'emprise capitaliste, refus du harcèlement moral permanent exercé contre le peuple pour le fragiliser et le dévaloriser à ses propres yeux, refus de l'instrumentalisation de l'Europe et de tous les échanges entre les peuples pour les mettre au service du profit et de la domination, refus du simulacre de démocratie joué par les élites du pouvoir et de l'argent, refus de perdre les identités enracinées dans l'histoire et dans les écosystèmes pour être fondus dans l'uniformisation de la concentration industrielle et financière, refus d'abandonner tout ce qui fait l'agrément de la vie maîtrisée en commun pour toujours plus de mercantilisme et de pression compétitive, refus de la laideur et de la dépersonnalisation répandues par les cartels du commerce et de l'industrie, refus de la corruption, de la prévarication et du népotisme qui gangrènent tous les secteurs du système, et de l'incompétence qui va avec, etc., etc. Il faudrait établir un annuaire !

Face au NON, le reste n'est que gesticulations de camelots en foire. En effet, la plupart des manifestations des élites - ainsi que s'appellent les dominants - montrent que ces zéloteurs de toutes les formes de la capitalisation des vies minéralisées en valeurs thésaurisables et des pouvoirs spoliés (tant qu'ils croient en tirer bénéfice) ont bien touché le fond de la dégénérescence de la pensée et de la pratique politiques.

Après la confirmation du refus que tous connaissent d'avance, rien n'a évolué. Rien ne doit changer aux projets productivistes ultra-spéculatifs qui ont



changé la planète en chantier de démolition, rien ! Sauf l'effort de propagande pour berner la masse indocile. Maintenant, la grosse tactique mise en oeuvre c'est: utiliser le peu que les élites peuvent et veulent comprendre des raisons du refus viscéral de la civilisation actuelle pour s'en faire des prétextes à la poursuite du même délire. Récupérer, détourner et produire des mirages, récupérer, détourner et produire des mirages... Inlassablement. C'est l'essentiel de la compétence des élites qui, même dans l'opposition, pensent exclusivement la politique en termes de propriété et de domination. Auraient-elles l'intelligence de vouloir faire autrement qu'elles ne le pourraient pas. Récupérer, détourner et produire des mirages est tout ce que l'emballage de leur propre système les autorise à faire, sous peine d'éviction immédiate.

Ainsi, la fracture sociale, la politique sociale, la lutte contre le chômage, la priorité à l'emploi, etc. sont devenus les nouveaux lubrifiants pour le douloureux passage dans le corps social des outils de la déstructuration finale.

Un exemple parlant: une semaine après le NON: une nouvelle étape est franchie dans la privatisation de France Télécom, et on annonce la mise aux enchères de Gaz de France ! L'escalade du démantèlement des services publics au profit des intérêts financiers continue

imperturbablement... sans vergogne. Et la concentration du capital dans le privé stérilise tout le reste.

Les *élites* si pleines d'une certitude d'avoir raison contre tout le monde puisée dans une aisance illusoire, si convaincues de leur importance, si totalement coupées de la société des hommes, si loin du monde vivant, sont devenues incapables même de comprendre que l'on rechigne à les laisser nous mener plus loin dans leur utopie infernale - si le peuple ne les suit pas aveuglément, c'est la preuve de son irresponsabilité. Entre les dénis de démocratie qu'elles commettent à tous les niveaux sans plus se dissimuler et les orientations économiques et technologiques désastreuses qu'elles imposent à toute la planète, les *élites* ont désormais plus qu'un pied dans le totalitarisme. Et de parler ouvertement de l'erreur d'avoir demandé l'avis d'un peuple immature sur le prétendu texte *constitutionnel* pour l'Europe, vrai traité rédigé sous la dictée des lobbies pour verrouiller la spéculation capitaliste la plus effrénée dans la loi.

Plus encore que la déliquescence des dominants, cela révèle un peu plus à quel point nous sommes collectivement tombés bas pour nous être abandonnés entre les griffes de ces décadents seulement capables de reproduire à l'infini l'exploitation et la destruction.

Tous ces problèmes se fondent en un : la mise à mort des vies les plus évoluées par les différentes formes du capitalisme. C'est la traduction la plus évidente de l'essence totalitaire du système qui aime à s'affirmer "*libéral*". A cette crise vitale planétaire sans précédent, seules des réponses trouvées et développées en dehors de la culture et de l'organisation mortifères peuvent stopper la course à l'anéantissement. Un redéveloppement des biens communs est de celles-ci. Parmi les communaux qu'il faut redécouvrir, la culture écologiste et conviviale refoulée et gommée à dessein par le système est de toute première importance; en particulier la compréhension de la construction holistique de toute chose. Si celle-ci est systématiquement attaquée et décriée, c'est parce qu'elle vide de tout contenu les prétendues justifications de l'élitisme et fait apparaître ses prétendants pour ce qu'ils sont: des mouches du coche dont la société a tout intérêt à se débarrasser en changeant radicalement de système politique.

Le redéveloppement de la culture et de la pratique du bien commun peut juguler l'expansionnisme de la spéculation financière et de la grande industrie tout en apportant des solutions *immédiatement efficaces parce que capables de métamorphoser la configuration sociale* (Michel Ots). Nous en avons déjà beaucoup d'exemples, mais ne savons pas les voir ou les ignorer. Si une prise de conscience de l'étendue du bien commun, de sa constitution et de ses ressources se développait en un courant culturel, si possible en un mouvement social, beaucoup pourraient découvrir d'eux-mêmes les origines des maux, même des petits maux du quotidien souvent générés par une incompréhension première puis une dégradation des interrelations entre gens ayant pourtant beaucoup d'intérêts communs. En reprenant leurs affaires en mains, toutes celles qui les concernent, en écartant les professionnels du mensonge et de la spoliation, ils pourraient démasquer les supercheres historiques et les références falsifiées qui polluent encore la plupart des esprits, contribuer à la formulation de la critique et aux initiatives collectives, devenant acteurs de leurs espoirs conjugués avec ceux des autres, démultipliant ainsi la réflexion et l'action en restaurant la démocratie directe à tous les niveaux.

Alain-Claude Galtié Juin 2005

Déchets nucléaires : rappel du calendrier

Les 29, 30 et 31 juillet derniers s'est tenu le festival des déchets atomiques à Bure (Meuse).

L'aspect festif n'a pas occulté les actions prévues : le samedi, avec l'inauguration de la « Maison de Résistance » en plein centre du village, et le dimanche avec la construction d'un mur coupant l'accès à l'entrée de la future poubelle. Actions symboliques certes mais qui démontrent bien la détermination sans faille des opposants à l'enfouissement des déchets les plus dangereux qui soient.

Cette détermination se vérifiera à nouveau lors d'un rassemblement national à Bar-le-Duc le samedi 24 septembre sur le thème : « Déchets Nucléaires : n'empoisonnons pas la Terre ! », suite à l'appel des Coordinations nationales des Elus et des Collectifs opposés à l'enfouissement, des Collectifs Bure-Stop, du Réseau « Sortir du Nucléaire » et avec le soutien de nombreuses organisations et associations.

- Lieu : Hall des Expositions à Bar-le-Duc, Préfecture de la Meuse, heure : 13 h.

- Apporter : un sac de terre et une pancarte de sa région qui seront déposés devant la Préfecture et un bâillon, symbole de la Société Civile bâillonnée.

Ne laissons pas commettre un acte criminel qui empoisonnera la Terre pour l'éternité.

Gardons sous surveillance les déchets existants jusqu'à ce qu'une ou des solutions fiables soient trouvées pour leur gestion sans risques pour les générations à venir.

Cessons de produire de tels déchets, fermons les centrales nucléaires le plus vite possible : **sortons du nucléaire**. Vade retro ANDRA !



À l'issue du Festival "Ne pas laisser faire",

Claude KOSSURA (pour les collectifs Bure-Stop) et Claude KAISER (association des élus AEMHM), qui ont oeuvré tout ce week-end en collectant des centaines de signatures "locales" (+ d'autres "extérieures", de soutien) dans le cadre de la campagne de pétitions demandant un référendum citoyen au sujet du projet BURE nous prient de vous faire savoir que le compteur a été arrêté hier soir (le 3 août) fort tard à **41 011 signatures** pour les 2 départements confondus (17 630 pour la Meuse et 23 381 pour la Haute-Marne), soit à ce jour 15 % des électeurs inscrits. Bien entendu cette campagne se poursuit, notamment au travers quantité de formulaires emportés par les festivaliers voulant faire signer leur entourage, et chacun/peut aussi s'impliquer en trouvant le formulaire sur le site www.burestop.org ou encore en tel au 03 29 78 55 91 (pour la Meuse) / 03 25 04 91 41 (pour la Haute-Marne)

Contact compteur Festival : Claude KOSSURA 03 25 31 15 93

Gestionnaire campagne : Jean-Luc BOUZON 06 76 47 62 58 (Conseiller général de Haute-Marne)

Vous avez dit *démocratie* ? (voir article précédent). La classe possédante ne la pratique que dans d'étroites limites, quand ça l'arrange : ainsi le message délivré le 29 mai met évidemment trop nettement en cause ses intérêts pour qu'elle le "comprenne" et en tire les conséquences. De même, la bourgeoisie ne peut pas accepter que s'affirme un syndicalisme exigeant et les luttes qui l'accompagnent et répond par la criminalisation de ces mouvements et par la répression.

Les exemples que l'on pourrait citer sont très nombreux (répression du mouvement lycéen, de celui des militants anti-OGM et de beaucoup de grèves et luttes ignorées par les médias). Nous n'évoquons ici que trois cas : l'affaire DAEWOO - ORLON (voir aussi ACC n°162 – février 2005), l'affaire ARCADE (voir aussi ACC n°156 – juillet 2004 et n°161 – janvier 2005) et celle du centre de tri postal de Bègles-Bordeaux.

DAEWOO – ORLON : une justice de classe

La Cour d'appel de Nancy a condamné en juin Kamel BELKADI, militant CGT, à deux ans de prison avec sursis et 30 000 euros de dommages et intérêts pour l'incendie de l'usine DAEWOO-ORLON de MONT-ST-MARTIN sans qu'il ait pu être démontré qu'il en était l'auteur. En première instance Kamel avait écopé de 3 ans de prison dont 18 mois fermes. La révision à la baisse démontre la minceur de l'accusation et le doute qui a saisi le procureur qui a reconnu que "ce n'est pas le procès BELKADI, c'est l'affaire DAEWOO". Alors pourquoi n'a-t-on pas voulu reconnaître l'innocence de Kamel ? Très probablement parce que, comme l'affirme le "**Chiffon Rouge**" (n°22 juin-juillet), organe de l'U.L - CGT du bassin de LONGWY-LONGUYON-VILLERUPT, "ce jugement est le point d'orgue d'une manœuvre visant à criminaliser la lutte menée par les salarié(e)s de DAEWOO contre leur patron mafieux, et, plus généralement, toutes les actions syndicales qui ne rentrent pas dans le cadre d'un consensus avec le patronat et les pouvoirs publics". On est donc en face de ce qu'il faut bien appeler un déni de justice. Rappelons que Kamel a effectué 3 mois de détention préventive.

La justice a horreur de se déjuger et de reconnaître ses erreurs. Elle a aussi besoin de coupables, même au rabais. Dans l'affaire DAEWOO elle en a trouvé un en la personne d'un militant en pointe dans la lutte et qui était dans le collimateur depuis le début. Mais comme les éléments du dossier montraient que Kamel ne pouvait être réellement coupable, la Cour d'Appel a donc revu à la baisse la condamnation, l'assortissant du sursis. Curieux "compromis" quand on sait qu'un incendie volontaire, selon la jurisprudence habituelle "vaut" de 7 à 10 ans de prison ferme. Cette manière de "couper la poire en deux" n'est-elle pas synonyme de non-sens judiciaire ?

Kamel s'est pourvu en cassation. L'UL-CGT et le comité de soutien n'ont pas l'intention de laisser un innocent payer pour un crime qu'il n'a pas commis.

Car, citons encore le "**Chiffon Rouge**" : "plus que jamais la question se pose, à laquelle il faudra bien que la justice réponde : A qui profite le crime ? Cet incendie tombait "à point" pour tous ceux qui voulaient en finir avec la lutte des salariés. Il a permis à la direction de DAEWOO de faire l'économie d'un plan social qui lui aurait coûté au minimum 3 fois plus que le stock de produits finis parti en fumée".

Les circonstances du départ de l'incendie montrent qu'elles ne peuvent être le fait d'un individu, mais plutôt celui d'une entreprise organisée.

Reprenons le "**Chiffon Rouge**" : "DAEWOO et ses complices doivent rendre des comptes pour leurs pratiques mafieuses ! OÙ est passé l'argent public que DAEWOO-ORLON a empoché (46 millions d'euros de subventions, 5 ans d'exonérations de taxes professionnelles...) ? Pourquoi a-t-on présenté cette usine comme le fleuron d'une reconversion alors qu'elle présentait plus de 3 000 points de non-conformité aux normes d'hygiène et de sécurité ? Pourquoi les a-t-on laissés vendre leurs produits à perte aux autres filiales du groupe ?

Pourquoi a-t-on laissé faire lorsqu'il s'est avéré que DAEWOO possédait plusieurs comptes à Clearstream, la "banque des banques" spécialisée dans le blanchiment d'argent sale ?

Quelles personnalités politiques sont compromises dans cette affaire ? Et les cotisations URSSAF impayées pendant 18 mois ?

L'ex PDG du groupe DAEWOO, Kim Woo Chong, a coulé des jours heureux sur la côte d'Azur et a été récemment embauché par une société alsacienne alors qu'il était recherché par Interpol. Il vient de se livrer à la justice de son pays, la Corée, où, probablement, il bénéficiera de la grâce présidentielle, comme ce fut le cas pour 4 de ses complices.

Kamel, lui, est condamné à payer l'équivalent de 30 salaires mensuels. Deux poids, deux mesures ! Justice de classe !

Enfin DAEWOO-ORLON a été condamné par les Prud'hommes de LONGWY à verser 640 000 euros aux 107 salariés qui avaient introduit un dossier pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Signe d'un retour à une vraie justice ? L'UL-CGT a également porté plainte contre l'ex PDG. Plus que jamais la mobilisation continue.

Les rendez vous du collectif de soutien à Faty

Depuis mai 2004 le collectif de solidarité avec Faty Mayant se donne rendez-vous tous les vendredis soir devant le siège de la société de négriers Arcade, qui a licencié Faty un an après la longue grève victorieuse de 2003 où elle avait joué un rôle clé. De là, nous partons "visiter" un hôtel du groupe Accor (Ibis, Mercure, Novotel, etc.) responsable des conditions de travail indignes faites aux femmes qui nettoient les chambres.

Notre objectif : obtenir l'embauche directe par Accor de Faty Mayant et de toutes les femmes de chambre, autrement dit la fin de la sous-traitance du nettoyage au sein du quatrième groupe hôtelier mondial.

Notre méthode : nous installer dans le hall d'un hôtel pour pique-niquer, et en profiter pour informer clients et salarié. Eviter l'affrontement en nous montrant aimables et conviviaux, pour bien faire notre boulot d'agitation/information. Ce qui peut nous faire gagner, c'est notre ténacité. Nous sommes comme une épine dans le pied d'Accor. Nous avons besoin de renfort. Donc, quand vous le pouvez, venez vous joindre à nous. On ne s'ennuie pas dans nos pique-niques !

Rendez-vous tous les vendredis soir, entre 18 h 30 et 19 heures, 80 rue du Faubourg-Saint-Denis (métro Château-d'eau) Contact : fatysolidarite@hotmail.com
Solidarité financière pour Faty : Chèque à l'ordre d'ADC à envoyer à ADC (boîte n°45) c/o Maison des associations 35-37 av. de la Résistance, 93100 Montreuil. Mention au dos "solidarité FATY"

(Extrait de MSL, la lettre électronique des Militant-e-s Syndicalistes Libertaires n°51 (juillet 2005) site : <http://perso.wanadoo.fr/lettre-msl/>).

Centre de tri de Bordeaux-Bègles : 14 syndicalistes très durement sanctionnés

Ce n'est plus de la justice, ni même de la discipline, c'est de l'acharnement ! A l'heure où les dirigeants de La Poste démantèlent et privatisent le service public ils répriment ceux qui tentent de s'opposer à leurs orientations.

Déclaration des syndicats SUD, CGT et CNT 33 :

«En sanctionnant lourdement et sans motif, quatorze militants syndicaux du Centre de Tri de Bordeaux-Bègles, La Poste vient de montrer à quel niveau elle entendait frapper pour faire passer ses réorganisations. En licenciant, sanctionnant la plus dure, le seul contractuel, La Poste envoie un message très clair à tous ses personnels de droit privé, statut appelé à être très bientôt majoritaire (actuellement 110 000 salariés soit 35%) : se soumettre à la politique libérale de La Poste ! C'est le droit de revendiquer, de contester la politique libérale et la loi postale qui sont sanctionnés.

Les événements du Centre de Tri de Bordeaux-Bègles sont le résultat du refus obstiné de tout vrai dialogue sur les projets de restructuration, les quarante suppressions d'emplois et les changements d'horaires imposés. Toutes les accusations de la direction ont été démontées. Son objectif était bien connu, expulser le maximum de militants syndicaux du centre de tri de Bordeaux-Bègles. Et au delà faire un exemple pour tout le mouvement de résistance aux restructurations».

Des initiatives seront prises pour obtenir l'annulation de toutes les sanctions.

Le 25 juin 2005, dans un discours tenu à Guéret, Yves Tricard, président de «**Barrages**», a résumé le sens de l'action menée par cette association d'usagers qui a remporté une bataille en obtenant la remise en cause du contrat de l'eau liant la Ville du Palais à la SAUR (Bouygue) et le retour au public de la gestion de l'eau.

On ne peut pas compter sur les grands médias liés aux multinationales de l'eau (ne serait-ce qu'à travers les achats de pages de publicité) pour populariser les infos et les analyses que contient ce discours dont nous publions donc ici de larges extraits.

Le problème de l'eau est emblématique

L'eau n'est pas un bien comme les autres, elle ne peut être considérée comme une simple marchandise, contrairement aux idées libérales ambiantes. Soustraire l'eau au marché est un objectif global qui interpelle les politiques mondiales – européennes – nationales et locales.

Pourquoi les politiques mondiales ?

L'accès à l'eau n'est pas un droit, les chiffres sont effrayants : 2,4 milliards d'habitants de la planète n'ont pas accès à l'eau potable. 1,5 milliard sont en situation de détresse absolue. 30000 personnes meurent par jour faute de boire une eau potable. 1 enfant sur 5 meurt avant l'âge de 5 ans des suites de la mauvaise qualité de l'eau. L'ONU, UNESCO ont lancé un cri d'alarme "en 2030 - 60% de la population vivra dans des régions sans eau."

La faillite des politiques actuelles.

Depuis trente ans on a vu une succession d'initiatives : 1977 conférence internationale en Argentine – 1980 l'ONU ouvre la décennie de l'eau – 1992 Conférence de Dublin et de RIO – 1996 année de l'ONU sur l'eau – 2002 nouvelle année de l'eau avec la conférence de Johannesburg – G8 Evian sur l'eau. Un flot de paroles et de promesses sans aucun résultat.

Les inégalités continuent de se creuser (les pays en voie de développement ont une consommation moyenne de 20 litres/j par habitant aux USA elle est de 600 l/j). Pourtant des techniques existent : Les chercheurs de Montpellier ont publiés un rapport " où ils font ressortir des techniques alternatives adaptées à chaque région et à des coût réalisables. L'eau plus qu'un problème financier et technique est avant tout un problème politique.

La politique des "élites" mondiales.

Pour ces "élites" l'eau est un bien économique ; l'accès à l'eau ne doit pas être un droit humain car les êtres sont des clients; l'eau est un bien précieux, il faut convaincre le client d'en payer le prix... fort.

Pour atteindre ses objectifs la politique dominante impose un principe de base : le secteur de l'eau doit se soumettre aux lois du marché. Seul le privé est sensé pouvoir fournir les moyens de résoudre le défi de l'eau.

4 grands groupes se partagent le marché mondial Générale des eaux (actuellement Véolia), Lyonnaise des eaux (Ondéo Suez), Thomas Water (Allemagne) et Saur (Bouygues) les deux premiers groupes occupent 70% du marché et hors Europe l'objectif est de fournir l'eau à très court terme à près de 2 milliards d'habitants. Dans les accords de l'OMC avec l'AGCS ces groupes exigent la libéralisation du marché de l'eau. Comme ce sont des groupes européens, l'Union Européenne demande la libéralisation du secteur de l'eau dans 72 pays membres de l'OMC.

La situation en France

Les groupes Générale des eaux, Lyonnaise et Saur ont imposé leur politique, accompagnés par une campagne extraordinaire, par la mise en place de groupes de pression, ils sont apparus comme incontournables, face à un maire qui a des problèmes de qualité d'eau, ils apportent les moyens financiers et les compétences techniques pourvu qu'on leur délivre un accord de gestion sans contrôle véritable pour une durée de 10, 20 ou 30 ans.

La France est devenue une référence mondiale, près de 80% de l'eau y est privatisée et cela c'est réalisé avec le vote des conseils municipaux de tous horizons.

Trois constatations :

1) Les prix flambent : de 1995 à 2003 + 30% (d'après la Cour des Comptes); la France est devenue le 3^{ème} pays dans le monde pour le prix de l'eau (derrière le Danemark et les Pays-Bas).

2) La France est le pays où les taxes sur les pollueurs sont les moins élevées en Europe. Le principe " Pollueur – Payeur " constamment affirmé comme par exemple dans la loi de 1992 n'est jamais appliqué (50% de la pollution de l'eau provient de la culture intensive mise en place avec la complicité des grandes sociétés de l'agro-alimentaire - 1% est à la charge de cette agriculture intensive – 87% est à la charge des consommateurs). On ne traite jamais les problèmes de pollution à la source, mais la collectivité construit une usine pour dépolluer dont on confie la gestion à un des trois groupes privés. Plus il y a de pollution, plus cela rapporte aux groupes et c'est le consommateur qui paie.

La privatisation de ce secteur joue un rôle pervers, d'autant plus que ces grands groupes ne sont responsables de rien. Ce sont les collectivités dans l'immense majorité des cas qui créent les usines de traitement, installent les canalisations, le

privé se contente de la gestion de l'ensemble et des bénéfices qui n'ont jamais été aussi prospères.

3) Un véritable système de racket est accepté par les élus. Une facture comporte d'abord un abonnement payable d'avance. Puis vient le coût de la consommation – traitement de l'eau – surveillance et entretien – prix de la facturation ... Arrive ensuite la part communale qui est le remboursement des emprunts pour réaliser les installations et réseaux. Et, pour terminer, les taxes.

A quoi sert l'abonnement ?

Un abonnement est un ensemble de services que l'on a globalisé, or dans le cas de l'eau tout est payé par les autres lignes de la facture. Dans ces conditions l'abonnement c'est le bénéfice pris à l'avance par la société gestionnaire, c'est la non transparence, c'est le manque de rigueur, c'est le surplus. Cet abonnement qui peut atteindre 150 € aboutit à des inégalités qui frappent les plus petits consommateurs qui sont d'ailleurs souvent les plus pauvres. Au Palais sur Vienne, une personne seule qui consommait environ 25 m³ par an payait près de 50F par m³, un consommateur de 120 m³ par an payait 25F par m³. Après le retour au public et suppression de l'abonnement, le prix de l'eau dès le 1^{er} m³ est de 3€ soit 20F par m³. Tout le monde y a gagné, le petit consommateur a vu sa facture divisée par plus de deux, le consommateur de 120 m³ a vu sa facture baissée de 5F par m³.

Au fur et à mesure que «**Barrages**» a développé son action et rencontré un très large soutien public, les élus du Palais sur Vienne, ou les différents groupes qui avaient voté hier la privatisation de l'eau, se sont tous prononcés pour le retour au public. Mais dans 15 villes sur les 19 villes qui forment l'agglomération de Limoges, alors que c'est la gauche qui dirige partout, aucune ville n'a eu la même démarche; c'est donc bien l'action citoyenne qui a convaincu nos élus.

En conclusion :

Rien ne justifie le maintien de la gestion de l'eau et de l'assainissement au privé. Usines de traitement et canalisations appartiennent aux collectivités, seule la gestion appartient au privé, cela coûte cher aux consommateurs. Si partout une volonté politique s'exprimait, les choses pourraient aller très vite, les consommateurs s'y retrouveraient financièrement tout en ayant une garantie de qualité.

Rencontres et Lectures A Contre Courant

Les Temps Maudits

Le n°21 de la revue de la CNT ouvre sur un éditorial consacré au Traité établissant une Constitution pour l'Europe - lequel, comme chacun sait, a été rejeté par 55% des électeurs - dans ses aspects touchant aux services publics, à la laïcité et aux droits des femmes. Il aborde ensuite dans un long article la question déjà maintes fois soulevée de l'anarcho-syndicalisme au travers de ce que le sous-titre nomme des éléments polémiques. Vient ensuite un texte intitulé "Propositions de définition du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarcho-syndicalisme". Deux réflexions donc sur le même thème. Retour ensuite sur le MEDEF : la Refondation Sociale et le droit du Travail, ainsi que sur la loi Fillon de mai 2004, conclusion des pressions patronales, donnant toute satisfaction au baron et à ses pairs en entérinant la remise en cause du "principe de faveur" et celle du monopole syndical sur la négociation collective. Autre thème abordé : la situation actuelle du droit à l'avortement en Europe. On trouvera aussi trois articles sur le syndicalisme à l'étranger : deux concernant la Palestine, le troisième sur la SAC, syndicat révolutionnaire en Suède. Et, pour finir, la traditionnelle présentation de divers livres et revues. Le n° : 7 euros. Abonnement pour 6 numéros : 33 euros, soutien : 40 euros. Chèque à l'ordre de la CNT. Les Temps Maudits, Bourse du travail, salle 15bis, 42028 ST ETIENNE cedex 1.

Désentubages cathodiques

Ou : les Grosses ficelles du petit écran. Un film collectif produit par Zalea TV (1h30') avec notamment : Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin, Patrick Poivre d'Arvor, François Hollande, Philippe Val, etc.

La télé libre Zalea TV est interdite de diffusion par le CSA depuis juin 2003. Sa candidature à la TNT nationale a été rejetée deux fois. Son obstination à dénoncer allégrement la toxicité idéologique de la télévision marchande (service public-commercial compris) n'y est sans doute pas pour rien... "Désentubages Cathodiques" présente une sélection de décryptages en images des arnaques en tous genres du petit écran. Du mensonge à la mystification en passant par la manipulation et la fausse impartialité, c'est toute la logique de la désinformation et de l'abrutissement qui est mise à jour. Quand le roi des médias et ses bouffons politico-journalistiques sont passés au crible d'un contre pouvoir audiovisuel radical, le discrédit des "élites" sanctionné par le référendum du 29 mai se comprend mieux. Avec Désentubages Cathodiques, l'équipe de Zalea a pris le parti d'en rire et d'en faire rire, même si, au fond, ses découvertes sont plutôt inquiétantes. Par la mise en scène d'une série de techniques très simples de télégitime défense, ce film est aussi une invitation à s'auto-désentuber en permanence : un nouveau jeu de société est né, amusez-vous bien !

Pour plus de renseignements : www.tirnourrisurlatele.org ou à l'association ZALEA TV à l'adresse suivante : ZALEA TV BP 50 75921 PARIS CEDEX 19 qui, par ailleurs, accepte tout soutien, notamment financier, pour poursuivre son action.

Si vous êtes, exploitant, programmeur, ou si vous voulez organiser des projections, n'hésitez pas à contacter le distributeur **Co-errances**, contact sur ce lien : <http://www.zalea.org/fond.php?titre=venir>

"De même qu'il n'y aura pas de démocratie sans contre-pouvoir, il n'y aura pas de démocratie audiovisuelle sans contre-pouvoir audiovisuel" est une des devises de Zalea TV.

Cagoule noire et carte blanche

Roman, en forme d'interrogation sur le rôle des médias et la représentation de la réalité. Le pays vit pendant 48 heures par médias interposés une prise d'otages perpétrée dans une école maternelle par un individu revêtu d'une *cagoule noire*. Dans l'opinion, les réflexes attendus se déchainent. Or, pour peu qu'on fasse attention à certains indices, une version différente de la version officielle prend corps. Cette prise d'otage en cache une autre : on découvre au fil des pages le terrifiant pouvoir de manipulation dont peuvent disposer ceux qui ont *carte blanche* pour livrer la représentation des faits qu'ils souhaitent. Que reste-t-il au lecteur-télespectateur pour résister à la mythologie d'un pouvoir ?

Ce roman est aussi un miroir à laisser traîner en salle de profs : comment vont réagir ceux qui y trouveront l'image précise et féroce de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font ?

Cagoule noire et carte blanche, chez LACOUR Editeur (www.Editions-LACOUR.COM ; fax : 04 66 29 74 91). En vente en librairie ou (18 euros + frais de port) chez l'auteur, Paul VILLACH 609, rue Cante-Cigales 30310 VERGEZE Fax : 04 66 51 82 31.

Honte aux rafles!

Depuis un mois la machine gouvernementale à chasser les immigrés a atteint une dimension qui nous ramène à de sombres périodes de notre histoire: les rafles se succèdent en France, toujours, évidemment, dans les quartiers à forte concentration d'immigrés, à l'heure où les hommes politiques de différents bords affichent leurs velléités de lutte contre les discriminations, la police se garde bien d'aller dans le 16e ou à Neuilly. Pour la seule ville de Paris: début juillet Barbès, 13 juillet à Couronnes, 25 juillet à Stalingrad (27 personnes raflées), 4 août à Belleville (50 personnes environ raflées). La police encercle tout un quartier, contrôle au faciès tous les passants, entre même dans les cafés et magasins, embarque toute personne qui ne présente pas de titre de séjour, y compris, le 4 août à Belleville, un père qui tenait sa fille d'un an, arrachant celle-ci de ses bras pour la laisser aux passants et voisins, avec ce commentaire: « Ce n'est pas notre affaire!». A 14h30, le 5 août, nous apprenons qu'il a été placé en rétention et la petite toujours gardée par les voisins. D'autres rafles ont eu lieu dans d'autres communes et villes: Marseille, Calais, St Denis, Vitry etc...

[Extrait du communiqué du Collectif des Sans-Papiers 21Ter, Rue Voltaire 75011 Paris et repris par le bulletin "Résistons Ensemble". Pour recevoir ce bulletin par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros à "Résistons ensemble" c/o CICP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris Pour le recevoir par internet : resistons_ensemble@yahoo.com Site : <http://www.resistons.lautre.net>]

Fonds de pension : une catastrophe annoncée

L'échec des grèves de 2003 pour défendre et améliorer le système de retraites par répartition a donné aux forces du Capital l'occasion de rendre crédibles, voire obligatoires, les fonds de pension.

L'exemple des Etats-Unis où ils existent à grande échelle depuis longtemps est pourtant éloquent : un rapport annuel mentionne qu'à la fin 2003 le déficit de 1100 fonds de pensions concernant 44 millions d'Américains accuse un déficit de financement de plus de 350 milliards de dollars. Ce déficit est en augmentation de 27% par rapport à l'année précédente, révélant une évolution inquiétante qui pourrait bien conduire à une issue comparable à celle qu'ont connue les fonds de pension d'Enron. Le capitalisme, décidément, ça ne marche pas.

20 ans !

Cela fait exactement vingt ans qu'une équipe de militants alsaciens - issus de la CFDT dont ils étaient exclus ou en rupture - s'est constituée pour éditer une revue.

Lorsque cette équipe s'est associée à un groupe politique de Lorraine - Champagne, la revue a changé de titre pour devenir "**A CONTRE COURANT syndical et politique**". Avec une belle régularité de 10 parutions par an, 200 bulletins ont été diffusés.

C'est plus dur aujourd'hui qu'à l'époque de nos débuts. Les obstacles matériels et financiers sont désormais si nombreux et si élevés que nous ne pourrions plus, en 2005, lancer un bulletin avec les petits moyens dont nous disposions en 1985. Et comme nous refusons que nos colonnes soient rongées par la vermine publicitaire (plutôt disparaître !), nous ne pouvons compter que sur le nombre et la fidélité des abonné-e-s qui nous ont rejoints au fil des ans et sur ce qui reste encore des

dispositions protégeant la liberté d'expression.

On doute parfois, le moral n'est pas toujours au beau fixe, surtout quand disparaissent d'autres revues victimes de l'indifférence et/ou des coups tordus de l'adversaire de classe. Mais, bien que l'impact politique de 20 ans de diffusion d'idées et d'infos à *contre courant* n'est

pas mesurable, on se dit qu'on ne doit pas être inutile, quand on voit, d'un côté, l'hostilité à notre égard du système et de ses représentants, et de l'autre, la solidarité et les encouragements régulièrement exprimés par celles et ceux qui, comme nous, aspirent à une autre société.

C'eût été plus facile si l'époque nous avait offert une phase révolutionnaire plutôt que deux décennies de régression. Mais est-ce que le NON au référendum, avec une campagne où la réflexion politique a repris de l'importance, n'est pas le signe que les temps changent ?..

Si c'est le cas, vous serez plus nombreux à nous souhaiter notre anniversaire, et d'autres revues échappant aux forces de l'argent vont susciter de l'intérêt et essaimer.

Dans une dynamique de cette nature - celle qu'on espérait à nos débuts - on serait prêt à remettre ça pour vingt ans encore !

COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE
B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
 de SOUTIEN Euros
 Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

A CONTRE COURANT
(service abonnements)
BP 2123
68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 20/08/2005

Sommaire

- Page 1 Edito
Page 2 à 5 La novlangue du néolibéralisme (2)
Page 6 à 10 Salaire pour tous !
Page 10 Bernard Arnault prend le maillot jaune !
Page 11 et 12 Vous avez dit démocratie ?
Page 12 Déchets nucléaires : rappel du calendrier
Page 13 Affaire DAEWOO - ORLON (suite)
Page 13 Soutien à Faty Mayant (suite)
Page 13 Sanctions au centre de tri de Bègles
Page 14 Le problème de l'eau est emblématique
Page 15 Rencontres et Lectures à Contre Courant
Page 16 20 ans !

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>
Courriel : courrier@contrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE